Trois invocations sont exaucées sans aucun doute : l’invocation de l'opprimé

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate : « Trois invocations sont exaucées sans aucun doute : l’invocation de l’opprimé, l’invocation du voyageur et l’invocation du parent contre son enfant. »

[Bon] [Rapporté par Ibn Mâjah - Rapporté par At-Tirmidhî - Rapporté par Abû Dâwud - Rapporté par Aḥmad]

Trois invocations émanant de trois types de personnes sont exaucées : L’invocation de l’opprimé, même s’il est mécréant. En effet, si le mécréant est opprimé puis invoque son Seigneur, Allah exaucera son invocation. Ensuite, il y a l’invocation du voyageur pendant son voyage et enfin il y a l’invocation du parent pour ou contre son enfant, que ce soit le père ou la mère.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/5909